



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - www.mrap.fr - mrap@mrap

[@MrapOfficiel](https://twitter.com/MrapOfficiel) [@MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

Pour un accueil sans discrimination des réfugiés d'Ukraine.

L'attaque de l'Ukraine par la Russie se poursuit. En envahissant l'Ukraine, par des tirs qui atteignent des victimes civiles, la Russie a choisi de passer outre le droit international. Le MRAP réitère sa condamnation de l'agression russe.

La population d'Ukraine fuit les bombardements, nos concitoyens et concitoyennes sont nombreux à se mobiliser pour un accueil de ces réfugiés. Il est du devoir des pouvoirs publics d'organiser cet accueil. Les moyens adéquats, matériels mais aussi juridiques doivent être mobilisés à cette fin ; le MRAP attend de la commission européenne la mise en œuvre de la protection temporaire prévue par la directive du 20 juillet 2001.

La protection accordée doit s'étendre à toute la population résidant en Ukraine, y compris étrangère. Vivent en Ukraine plusieurs milliers d'étudiants originaires d'Afrique et de réfugiés ayant fui les conflits du Moyen Orient. Des témoignages nous parviennent qui établissent que ces derniers se verraient discriminés à la frontière ukraino-polonaise. Ces faits s'ils sont avérés sont insupportables, comme le sont divers commentaires sur la qualité des personnes actuellement déplacées entendus dans notre pays ces derniers jours de la part de personnalités politiques ou médiatiques.

C'est l'accueil de celles et ceux qui fuient la guerre qui doit s'organiser sans exception. Le MRAP qui agit avec constance pour un accueil digne des personnes migrantes y sera attentif.

Bureau National du MRAP, le 2 mars 2022